

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 04/05/2022

ÉLECTION DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES 12 ET 19 JUIN 2022 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Dans le département de l'Allier, les dossiers de candidature pour le premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 12 juin 2022 pourront être déposés :

du lundi 16 mai au vendredi 20 mai à 18 heures, à la Préfecture de l'Allier à Moulins.

Horaires de réception des candidatures, sur rendez-vous uniquement :

- du lundi 16 au jeudi 19 mai : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 20 mai : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (heure limite de dépôt).

Les demandes de rendez-vous s'effectueront uniquement par téléphone auprès du bureau des élections aux numéros suivants :

04 70 48 33 31 – 04 70 48 33 06 – 04 70 48 33 61 – 04 70 48 33 02

Le tirage au sort déterminant l'ordre d'attribution des panneaux réservés à l'affichage aura lieu le vendredi 20 mai après la clôture des candidatures.

Les éléments relatifs à la constitution des dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site Internet de la préfecture <http://www.allier.gouv.fr/elections-legislatives-2022-a3563.html>

Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle